



Communauté
de communes
**LACQ-
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 26/10/2021

Reçu en préfecture le 26/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20211025-BECCLO_2021_320-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS.

Etaient absents ou excusés : Mme Maryse PAYBOU et MM. Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Michel OLIVÉ, Didier REY.

**OBJET : RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE D'UN CHEF D'EQUIPE COLLECTE
DECHETS ET MAINTENANCE**

Afin de pourvoir le poste de chef d'équipe collecte déchets et maintenance du service déchets au sein du pôle environnement, (cadre C de la Fonction publique territoriale), une vacance d'emploi a été déclarée et un appel à candidature a été publié sur le site emploi-territorial.fr

Au regard de l'absence de candidature titulaire, le jury propose de retenir un agent contractuel qui possède une expérience professionnelle probante et qui se distingue par une capacité de management d'équipe remarquable.

C'est ainsi qu'en référence à l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de recruter** un agent contractuel de niveau C de la fonction publique territoriale pour 1 an renouvelable à compter du 1^{er} novembre 2021, dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service,
- **de conclure** un contrat à durée déterminée à temps complet,
- **de prévoir** la rémunération sur la base de l'indice brut 437 – indice majoré 385, assorti du régime indemnitaire du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux,
- **d'adopter** les termes du contrat annexé à la présente décision et d'autoriser M. le Président à le signer ainsi que les avenants s'y rapportant.
- **de préciser** que les crédits sont prévus au budget 2021.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Patrice Laurent

Patrice LAURENT

